



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

2021-06-120 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 24/06/2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND

**Présents :**

Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Philippe BUISSON, Laurent DE LAUNAY, Thierry MARTY, Brigitte NABET-GIRARD Gabe HOPER, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Sandy CHAUVÉAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE****COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 2 JUIN 2021**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Calvi a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**Bureau du 14 juin 2021****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

**B-2021-06-037 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec Initiative Gironde**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

**B-2021-06-038 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec l'Adie**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

**CULTURE**

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

**B-2021-06-039 : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle "L'Art de grandir" : demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et éducatifs**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de l'IDDAC et de la DSDEN de la Gironde pour le soutien à la mise en œuvre des projets culturels et artistiques prévus dans le programme 2021/2022 de « L'Art de grandir »,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention, ainsi que tout avenant,
- accepter de percevoir les subventions et les recettes qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

**GEMAPI****Rapporteur** : Monsieur Jean Claude ABANADES**B-2021-06-040 : Convention pour la servitude GEMAPI La Cali/Ville de Libourne**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à approuver la signature de la convention de servitude de passage pour la réalisation de travaux de création de zone de laminage de crues et d'entretien futur du site sur la commune de Libourne, annexé à la présente délibération.

**B-2021-06-041 : Convention servitude de travaux CALI GEMAPI CRD33 Doumayne Nord à Libourne**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de servitude de passage pour la réalisation de travaux de création de zone de laminage de crues et d'entretien futur du site sur la commune de Libourne.

**B-2021-06-042 : Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver la demande de subvention d'un montant total prévisionnel de 133 000€, soit 35 % de l'investissement réalisé par la CALI, auprès du Conseil Départemental pour les travaux de prévention des inondations et recréation de zone humide, création d'une zone de laminage de crues du ruisseau du Lour au Basson à Libourne.

**Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le 1<sup>er</sup> Vice-président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Jacques LEGRAND

Pour expédition conforme  
Jacques LEGRAND, 1<sup>er</sup> Vice-président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

**2021-06-121 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 24/06/2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND

**Présents :**

Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Philippe BUISSON, Laurent DE LAUNAY, Thierry MARTY, Brigitte NABET-GIRARD Gabe HOPER, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES : MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission en date du 22 février 2021, de Monsieur Charles POUVREAU, en tant que Conseiller municipal et Conseiller communautaire, titulaire de la Commune de Libourne,

Vu l'installation de Monsieur Christophe DARDENNE, en tant que conseiller communautaire représentant de la Commune de Libourne le 4 mars 2021 ;

Vu la démission acceptée par Madame la Préfète en date du 21 mai 2021, de Madame Anne-Marie PRIEGNITZ, en tant que Conseillère municipale et Conseillère communautaire représentante de la Commune de Libourne,

Vu l'installation de Madame Monique JULIEN, en tant que Conseillère communautaire représentante de la Commune de Libourne le 2 juin 2021 ;

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Charles POUVREAU au sein des commissions thématiques communautaires « développement économique » et « tourisme »

Considérant la demande de Monsieur Christophe DARDENNE d'intégrer les commissions thématiques communautaires « développement économique » et « tourisme »,

Considérant la demande de Madame Monique JULIEN d'intégrer les commissions thématiques communautaires « Ressources humaines », « Marchés publics » et « Gemapi »,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

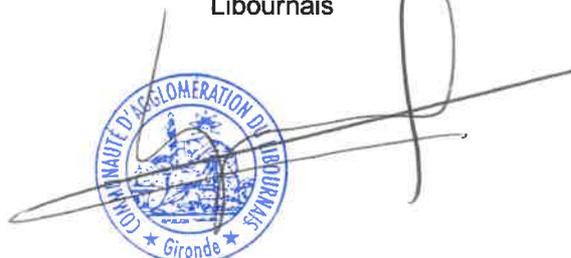
- accepte que Monsieur Christophe DARDENNE intègre les commissions thématiques communautaires « développement économique » et « tourisme »,
- accepte que Madame Monique JULIEN intègre les commissions thématiques communautaires « Ressources humaines », « Marchés publics » et « GEMAPI ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le 1<sup>er</sup> Vice-président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Jacques LEGRAND

Pour expédition conforme  
Jacques LEGRAND, 1<sup>er</sup> Vice-président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

**2021-06-127 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 24/06/2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE****COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) ÉTABLI SUITE AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA CALI**

-----  
 Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine en date du 22 février 2019 informant le Président de La Cali qu'en application de l'article L.211-1 du Code des juridictions financières, la CRC entamait un contrôle des comptes produits par les comptables de La Cali pour les exercices 2013 à 2017,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine en date du 27 février 2019 informant le Président de La Cali qu'en application des articles L.211-3, L.211-3, L.211-4 et R.243-1 du Code des juridictions financières, la CRC entamait un contrôle des comptes et de la gestion de La Cali à compter de l'exercice 2012 et jusqu'à la période la plus récente,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine en date du 27 novembre 2020 notifiant au Président de La Cali le rapport d'observations provisoires établi après avoir procédé au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali à compter de l'exercice 2012 et jusqu'à la période la plus récente,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine en date du 12 mai 2021 notifiant au Président de La Cali le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali à compter de l'exercice 2014 et jusqu'à la période la plus récente et lui précisant qu'en application de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières il disposait d'un délai d'un mois pour transmettre toute observation écrite qui sera susceptible d'être jointe au rapport d'observations définitives,

Vu la notification par la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine en date du 23 juin 2021 du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali,

Vu le courriel adressé à la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine en date du 25 juin 2021 et en application de l'article R.243-14 du Code des juridictions financières précisant l'inscription à l'ordre du jour du Conseil communautaire lors de sa séance du 30 juin 2021 de la communication du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali,

Vu l'article L.243-6 du Code des juridictions financières qui dispose que « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat »,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la communication de ce rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

